



Abandon de chantier et malfaçons

Par Gaogao

Bonjour à tous,
Début de chantier 10/2022.
Abandon de chantier 06/2022.
Je fais donc appel à d'autres entreprises pour avoir des devis pour les travaux restants dont le plus gros est la charreterie (9,5m x 2,5m avec pose de tuiles).
Certains remettent en question la structure béton et partent sur une démolition pour refaire une structure bois.
J'ai juste fait un RAR réceptionné en juin pour le moment, lui demandant de revenir vers moi pour reprendre les travaux.
Quelles démarches me conseillez-vous maintenant ? Puis-je faire appel à sa décennale ? Dois je faire passer un expert ? Etc...
Merci beaucoup !

Par chaber

bonjour

avez-vous souscrit une Dommages Ouvrage? Si oui déclaration à l'assureur

Par Gaogao

Bonjour,
Non, pas de dommage ouvrage.

Par morobar

Bonjour,
Déjà le chantier et abandonné avant le début des travaux.
Ensuite on ne sait pas de quoi il s'agit exactement. Une charreterie doit représenter une appellation locale, mais ne figure pas au dictionnaire.
Peut-être un garage.
Il faudrait donc reprendre exactement de quoi il s'agit, quel genre de contrat (de construction) a été conclu.
Et pourquoi le chantier est abandonné.
Si une mise en demeure a été adressé au constructeur...

Par Gaogao

Désolée, début de chantier octobre 2021. Abandon de chantier par la société, suite à un différend découlant de notre refus de payer "au noir" certains travaux pour l'arranger lui. Pour nous, il y avait un devis signé et nous ne voulions rien au noir. Pas de dommage ouvrage, pas de CCMI. C'était des travaux extérieurs : construction de garage, terrasse, murets, charreterie ou appenti.
Merci.